

<http://www.herault.fr/2010/08/03/sus-a-l-envahisseur-chasse-aux-algues-envahissantes-a-debute-bassin-de-thau-6570>

WebMag – 4 août 2010

Sus à l'envahisseur ! La chasse aux algues a débuté dans le bassin de Thau

Depuis le mois d'avril 2009, le Conseil général de l'Hérault est chef de file du projet européen Eco-Lagunes « Gestion environnementale des zones lagunaires à vocation aquacole » (programme de coopération territoriale Interreg IVB, SUDOE). La collecte des algues envahissantes est en cours cet été sur les plages du bassin de Thau.

L'objectif de ce projet est de montrer que la gestion environnementale de ces zones peut garantir leur développement économique de façon durable



La préservation d'espèces emblématiques de nos étangs littoraux, les herbiers de zostères, est au cœur du projet Eco-Lagunes.

En effet, les herbiers de zostères sont des éléments essentiels dans les écosystèmes lagunaires : ils jouent un rôle important comme zone de reproduction, de nurserie pour de nombreuses espèces et sont source de biodiversité.

La prolifération d'algues opportunistes peut entraîner la régression de ces herbiers : ces algues en se développant au milieu des herbiers, se comportent en véritables compétitrices pour la lumière, l'espace, les éléments minéraux nécessaires à leur développement.

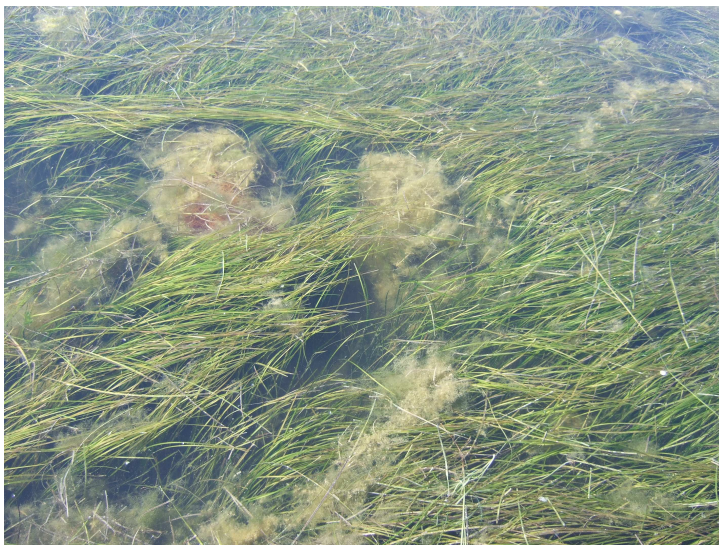
L'objectif de cette expérimentation est donc d'enlever les algues en flottaison pour permettre la restauration de l'herbier de zostères.



Herbier de zostères
SAIN



Herbier de zostères **ENVAHI** par les
algues vertes



Herbier de zostères **APRES UN
PREMIER ENLEVEMENT
d'ALGUES** avec le bateau collecteur

Des herbiers ont été recensés, longeant plusieurs communes :

- commune de **Mèze** ;
- commune de **Bouzigues**.
- commune de **Balaruc-les-Bains** :

o sur la face sud-est de la commune, cet herbier est essentiellement constitué de *Zostera noltii* et de très peu de *Zostera marina* ;

o sur la face ouest de la commune, un petit herbier en mosaïque composé de *Zostera marina* se développe.

Ces communes souhaitent mettre en place dans ces zones une collecte d'algues en flottaison, à l'aide d'un bateau collecteur.

La collecte et la quantification des algues échouées sur les plages et des algues en flottaison dans la zone de baignade proche de la berge (jusqu'à 2 à 3 mètres du bord) sera réalisée par les services techniques des communes de Balaruc-les-Bains, Mèze et Bouzigues.

La valorisation des algues collectées sera assurée par la COVED (en charge du traitement des sous-produits conchylicoles) et coordonnée par le syndicat Mixte du bassin de Thau.

Le suivi du milieu naturel destiné à mettre en évidence l'impact de l'enlèvement d'algues envahissantes sur la restauration des herbiers de zostères et sur la préservation des espèces associées sera réalisé par un prestataire (plongeurs agréés).